



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
3	17 mars 2015
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECADB-RFSO-14-0767	
Titre :	
Services de formation	
Date de clôture de la demande de proposition :	
31 mars 2015 à 2:00 p.m. (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Annie de Bellefeuille	819-939-1490

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande pour des services d'aide temporaire pour un scrutin qui porte le numéro ECADB-RFSO-14-0767 datée du 18 février 2015 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 8

Question : Pour l'exigence R3, Expérience de la prestation des cours proposés, pouvez-vous confirmer que cette expérience constitue seulement l'expérience de M2 et que les soumissionnaires ne peuvent pas présenter des clients autres que les clients fédéraux à qui ils ont offert les cours.

Réponse : L'expérience évaluée sous R3 doit s'appliquer aux cours qui ont été offerts à des clients de la fonction publique fédérale, y compris les ministères du gouvernement du Canada, les organismes du Parlement et les sociétés d'État. Les clients doivent être énumérés à l'annexe I, II, IV ou V de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/index.html/>).

2.2 Question n° 9

Question : OBJET : **Questions n° 3 et 6**

Élections Canada a indiqué que les ateliers pouvaient avoir différentes durées, mais les critères d'évaluation financière restent extrêmement biaisés en faveur des ateliers de courte durée. En favorisant les cours de courte durée et en tenant seulement compte du prix total par cours, Élections Canada peut s'attendre à payer plus pour en recevoir moins.

Dans la demande d'offre à commandes (DOC), Élections Canada estime le niveau d'effort à 50 jours de formation par an. Si un soumissionnaire proposait seulement des ateliers d'une demi-journée, Élections Canada devrait acheter 100 séances de cours. Si

un autre soumissionnaire proposait des ateliers de deux jours, Élections Canada n'aurait qu'à acheter 25 séances de cours pour offrir le même degré de formation. Alors qu'Élections Canada devrait acheter quatre fois plus de cours d'une demi-journée que de cours de deux jours pour obtenir le même niveau de formation, l'évaluation financière accorde le même poids aux deux types de cours. Cela ne constitue ni une comparaison équitable des offres concurrentielles ni une mesure équitable de la meilleure valeur pour Élections Canada.

Nous recommandons fortement à Élections Canada de réexaminer son évaluation financière. Si Élections Canada décide de ne pas modifier les critères financiers, nous recommandons que les critères techniques tiennent compte de la durée des cours et (1) qu'une durée minimale soit établie pour les ateliers; et (2) qu'un nombre minimum de cours d'une journée et de cours de deux jours soit établi (si Élections Canada désire offrir des options de cours d'une journée et de deux jours).

Réponse : Élections Canada modifie par la présente les critères d'évaluation financière en y intégrant un « prix par jour par cours ».

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la Partie 6 Annexe B – Tableaux de tarification

La DOC est modifiée par remplacement de la Partie 6, Annexe A dans son entièreté par la version 2 ci-jointe de la Partie 6, Annexe B.

3.2 Modification de la Partie 8 – Critères d'évaluation financière

La DOC est modifiée par remplacement de la Partie 8 dans son entièreté par la version 2 ci-jointe de la Partie 8.



Partie 8 – Critères d'évaluation financière

Tous les offrants doivent soumettre leurs prix au moyen des tableaux A, B et C ci-dessous.

PRIX FERME À L'UNITÉ

Les prix fermes à l'unité indiqués par les offrants doivent être exprimés en dollars canadiens et exclure toutes les taxes de vente applicables. Les prix fournis doivent inclure, sans s'y limiter, les frais de livraison, d'approvisionnement / de location, d'installation, de main-d'œuvre, de retrait de l'équipement, de déplacement, les coûts des sous-traitants et tous les autres frais liés à l'exécution du contrat.

Pour calculer le Prix ferme par jour par cours les offrants doivent utiliser l'équation suivante :

$$\frac{\text{Prix ferme par cours}}{\text{Durée du cours (en jours)}} = \text{Prix ferme par jour par cours}$$

Si la durée d'un cours est une demi-journée (ou quatre heures) les offrants doivent indiquer que la durée du cours est 0.5 jours.

Calcul du prix total de la soumission à des fins d'évaluation

Tous les offrants doivent présenter un « prix total de l'offre » en soumettant une moyenne du coût par cours « coût moyen par jour par cours ».

Le « prix total de l'offre » sera utilisé pour déterminer l'offrant qui obtient la meilleure cote, selon les termes du paragraphe 4.4.6 de la Partie 4 de la DOC.

Tableau A - Période initiale – Date d'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2016

Description Titre de la formation	Durée du cours (en jours)	Prix ferme par cours avec un maximum de 16 participants	Prix ferme par jour par cours

Tableau D – Détermination du prix total de la proposition

Tableau A - Cout moyen par jour par cour pour la période initiale	\$
Tableau B - Cout moyen par jour par cour pour la première période optionnelle	\$
Tableau C - Cout moyen par jour par cour pour la deuxième période optionnelle	\$
PRIX TOTAL DE L'OFFRE	\$
<u>Tableau A + Tableau B + Tableau C</u> = Coût moyen total par jour par cour 3 années	